

Questions orales

Il est maintenant évident que ce n'est pas le cas. Le premier ministre songe-t-il à présenter des excuses aux employés de la société Radio-Canada; de plus, voudrait-il demander au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de produire cette liste qui, d'après lui, comporte des milliers de noms, afin de fournir à la Chambre des communes la preuve qui semblait faire allusion à M. Boyle et que, pour une raison ou pour une autre, le ministre a oublié de fournir à ce dernier?

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'amabilité de citer les propos que j'ai tenus, mais il a ensuite dit que le rapport du CRTC me contredit. Je lui demanderais d'avoir l'obligeance de citer le passage du rapport du CRTC qui me contredit.

M. Baker (Grenville-Carleton): Répondez simplement à la question.

M. Trudeau: J'ai répondu à la question du député. Il fait des insinuations malveillantes, mais cela ne date pas d'hier; le leader de l'opposition à la Chambre nous en sert à tous les jours.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le député donne une certaine interprétation du rapport du CRTC et je lui demande de la justifier par des exemples. Il en est incapable pour la bonne raison que le rapport donne la preuve du contraire; en effet, la conduite de bien des gens . . .

Une voix: Vous avez dit que vous ne l'aviez pas lu.

M. Trudeau: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais le très hon. représentant de Prince-Albert a une question supplémentaire à poser; je veux bien m'incliner devant lui.

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton a la parole pour poser une question supplémentaire.

M. Diefenbaker: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir . . .

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est le député de Grenville-Carleton qui a la parole.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si je voulais apprendre à éluder les questions, je ne pourrais trouver meilleur professeur que le premier ministre.

Des voix: Bravo!

L'ALLÉGATION DE PARTI-PRIS DES SERVICES DE NOUVELLES EN FAVEUR DU CANADA CENTRAL—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État au sujet de ce rapport. J'espère que nous n'allons pas avoir droit aux mêmes tentatives d'habiles dérobades que celles de notre premier ministre en pyjama.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Que porte le chef de votre parti aujourd'hui, des sous-vêtements Stanfield?

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. Baker (Grenville-Carleton): Radio-Canada n'a pas sa place dans les chambres de la nation, monsieur l'Orateur. L'une des conclusions du rapport dit que les services de nouvelles des chaînes anglaises et française de Radio-Canada ont tendance à favoriser nettement la région centrale du Canada. Le secrétaire d'État est-il prêt à nous dire ce qu'il en pense? Peut-il dire à la Chambre ce qu'il envisage de faire à ce sujet, s'il a l'intention de faire quelque chose? Car, si c'est le cas et si ces affirmations sont fondées, il faudrait, à mon avis, que le secrétaire d'État veille à ce que Radio-Canada s'en tienne bien à son mandat.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire un long commentaire. Le député sait, j'en suis certain, que la Société Radio-Canada a présenté un rapport concernant sa philosophie et son plan d'action, dans lequel elle laisse voir ce que devrait être l'expansion de la société dans l'avenir. J'ai lu le rapport du CRTC mais j'aimerais l'étudier beaucoup plus à fond que je n'en ai eu le temps jusqu'ici. A mon avis, les questions qui y sont soulevées sont à la fois très sérieuses et très complexes, aussi ai-je quelques hésitations à donner spontanément au député ma première impression. Je préférerais avoir l'occasion d'étudier le rapport beaucoup plus en détail avant d'ajouter quoi que ce soit.

LES AVANCÉS RELATIFS À L'ABSENCE DE PROMOTION DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Est-il d'accord avec le rapport du CRTC qui prétend que la Société Radio-Canada a manqué, pour certaines raisons, à sa responsabilité primordiale, qui est de promouvoir l'unité nationale; et, le cas échéant, compte tenu de l'autre conclusion du rapport selon laquelle la Société Radio-Canada est autonome sans avoir véritablement de responsabilité, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre afin de s'assurer que Radio-Canada ait des comptes à rendre et qu'elle respecte son mandat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce sont là des accusations très graves et très importantes qui indiquent sûrement que le rapport critique la Société Radio-Canada plus sévèrement que les députés du parti conservateur ne l'ont donné à entendre dans leurs questions antérieures.

Le député me demande si je souscris à ces accusations. Tout ce que je puis dire c'est que j'ai demandé que mes ministres examinent le rapport très soigneusement et qu'on annonce à la Chambre en temps opportun les mesures qu'on jugera bon d'apporter pour remédier à la situation. Le ministre de qui relève la Société Radio-Canada a communiqué avec le président de la Société. Il est juste d'entendre ses vues aussi. Sauf erreur, la direction de la Société Radio-Canada est consciente de certaines de ces lacunes et fait de son mieux pour les